



ZOO

WA

ER

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2024**



Le cru 2024 des aéroports wallons est résolument très bon !

En matière de fréquentation, les deux aéroports ont performé avec des statistiques avoisinant les 10,5 millions de passagers à Charleroi et les 1,1 millions de tonnes de marchandises à Liège. Ces chiffres placent les deux aéroports wallons sur la carte européenne des hubs importants. Leur rôle de « portes de la Wallonie sur l'Europe et sur le Monde » est une réalité.

Tout cela n'est possible que grâce à une communauté de personnes travaillant directement ou indirectement au fonctionnement et au développement des deux aéroports régionaux. Cette communauté est de plus en plus nombreuse et tant mieux !

Au sein de cette communauté, l'équipe de la SOWAER apporte sa pierre à l'édifice notamment en matière de gestion d'infrastructures mais également dans les mesures d'accompagnement environnementales.

Cette année 2024 a été également marquée par un changement de nature politique. À la suite des élections régionales de juin 2024, un nouveau Gouvernement s'est installé et avec lui une nouvelle Déclaration de Politique Régionale

(DPR) a été rédigée pour les cinq prochaines années. Notre nouvelle Ministre de tutelle, Madame Cécile Neven, pourra compter sur la SOWAER pour implémenter ce programme ambitieux. La SOWAER a pu analyser celui-ci et pleinement l'intégrer dans ses plans.

Notre vision cardinale, le développement durable de nos aéroports, reste pleinement d'actualité même si la situation géopolitique peut parasiter quelque peu nos ambitions.

Le grand saut dans le monde de la digitalisation et de l'intelligence artificielle est également d'actualité. À ce titre, la première pierre de notre bâtiment situé à Ecolys qui abritera prochainement le centre de contrôle des tours digitales a été posée en avril 2024. Les travaux avancent à grands pas pour une réception provisoire planifiée d'ici fin 2025.

Sur les sites aéroportuaires, les projets ne manquent pas. À Bierstet, l'implémentation du master plan de Liege Airport mobilise toute l'équipe. Les sujets de la gestion des pollutions historiques des sols et des PFAS concentrent

toute notre attention. À Gosselies, l'étape du permis d'exploitation est toujours en cours à l'heure d'écrire ces quelques lignes. Il s'agira de continuer à faire vivre l'aéroport à l'intérieur des nouvelles prescriptions souhaitées par les autorités.

La SOWAER est bien consciente que les aéroports engendrent certaines externalités négatives. Nous les gérons au mieux au quotidien avec conscience, vigilance et professionnalisme. La transparence en la matière est également une de nos motivations. Les différents rapports sur le bruit et sur la qualité de l'air sont régulièrement publiés. En matière de mobilité et d'accessibilité, notre rôle de « facilitateur » est dorénavant pleinement intégré. Enfin, en matière énergétique, la SOWAER concrétise de jour en jour son ambition vers davantage de production au départ de sources d'énergies renouvelables.

Laurent Blanchart

Président du Conseil d'administration

Nicolas Thisquen

Président du Comité de direction

Une stratégie et une vision pour l'avenir des aéroports wallons avec le développement durable comme priorité

Le potentiel de croissance identifié pour les aéroports de Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable réfléchi et encadré ont amené la Wallonie, en 2001, à la création de la SOWAER.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique, durable et opérationnel, la SOWAER est chargée de gérer et développer durablement les deux infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des citoyens avec la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures environnementales.

Les missions qui ont été inscrites dans notre contrat de gestion 2022-2027 ainsi que notre vision : « Être un soutien déterminant et efficient aux aéroports wallons afin de leur permettre de devenir des pôles économiques majeurs dans le respect des principes de durabilité » dicteront notre ligne de conduite pour les années à venir. Elles permettent à la SOWAER d'asseoir de manière pérenne et durable son expertise dans le paysage aéroportuaire.

De même, inscrire le développement durable dans l'ADN de notre entreprise fait partie de nos priorités. Pour cela, une stratégie avec une feuille de route visant notamment à limiter notre empreinte carbone, a été établie. 6 domaines d'actions basés sur les piliers du développement durable et le concept de la démarche

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ont été identifiés. Ils sont les bases de la Stratégie de développement durable de la SOWAER qui a été intégrée dans le contrat de gestion 2022-2027.

Nous sommes soucieux de mettre au cœur de nos activités le développement durable et ses Objectifs de développement durable (ODD). En effet, au-delà des mesures d'accompagnement des riverains, la SOWAER entend prolonger son action durable par la mise en place d'une stratégie transversale. La stratégie et la vision que nous construisons pour les années à venir a comme piliers les trois composantes de la durabilité : Environnement, Économie et Social.



ODD7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



ODD8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



ODD9 – Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



ODD10 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.



ODD11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



ODD12 – Établir des modes de consommation et de production durables.



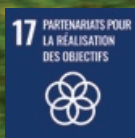
ODD13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



ODD15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.



ODD16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.



ODD17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs.



01

NOS MISSIONS

Au travers de notre contrat de gestion, nous avons redéfini nos missions en 5 pôles intégrant 3 axes transversaux majeurs tels que les retombées économiques, le développement durable et l'autonomie financière.

01.1

LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique. Elle dispose d'un droit exclusif pour réaliser ceux-ci. Cela concerne les infrastructures aéronautiques de base des aéroports, comme les pistes, taxiways, postes de stationnement avions, balisages diurnes et nocturnes, sous-stations électriques, dispositifs d'égouttage, de rétention et d'assainissement, clôtures, ... qui sont mises à disposition des sociétés de gestion, moyennant redevances à acquitter par celles-ci.

À noter que les investissements de la SOWAER n'incluent pas des investissements à caractère purement commercial qui sont portés par les sociétés de gestion. Cependant, la SOWAER, forte de sa capacité financière, peut, à la demande des sociétés de gestion et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, réaliser et/ou financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

De plus, la SOWAER finance et réalise également des investissements en matière d'aides à la navigation aérienne requis par l'entreprise publique

autonome belge chargée du contrôle du trafic aérien, SKEYES, pour le compte de la Wallonie en exécution de l'accord de coopération de 1989 et dans le respect des règles de financement édictées par le Gouvernement.

Enfin, la SOWAER peut financer et réaliser, à la demande du Gouvernement, des investissements en matière de sûreté afin de lutter contre les actes intentionnels et malveillants. Il s'agit d'investissements de nature régaliennne dont le financement public est autorisé par les lignes directrices européennes.



Parmi les projets qui ont poursuivi leur avancement ou atteint leur achèvement, les maîtres-mots ont été sécurité, sûreté, efficience et développement durable.

A. À L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Rénovation des bâtiment S6 et S7 au Sud

Situés au Sud de l'aéroport, les bâtiments S6 et S7 ont subi une rénovation importante et notamment le remplacement des toitures en incluant l'amélioration de leur isolation, mais également la rénovation des dispositifs d'HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et l'entretien des façades.

Le bâtiment S6, ancienne aérogare de l'aéroport de Charleroi, abrite le service électrique de la société de gestion de l'aéroport, le service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW ou encore les installations de la Business Aviation. Il a bénéficié d'un lifting complet.

Le bâtiment S7, quant à lui abrite, différentes écoles d'aviation.

Ce chantier complexe a débuté en avril 2023 et s'est achevé au second semestre 2024.



RÉSULTATS

Ces travaux ont permis d'améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs et participent à réduire la consommation d'énergie. Ce marché de travaux s'inscrit d'ailleurs dans une démarche plus éco-responsable en introduisant des critères environnementaux liés à l'Échelle de performance CO₂, permettant de valoriser les efforts environnementaux effectués par le soumissionnaire.

Mise en conformité du réseau d'égouttage de la zone sud

Dans le cadre de ses missions d'aménagement durable des infrastructures aéroportuaires, la SOWAER a poursuivi en 2024 l'étude relative à la rénovation du réseau d'égouttage de la zone sud de l'aéroport de Charleroi. Cette démarche vise à améliorer la gestion des eaux pluviales et à répondre aux exigences réglementaires.

Ce projet concerne notamment la moitié ouest de la piste, les taxiways sud, les dalles P1 à P5, ainsi que la zone dédiée à l'entreprise Sabena Engineering. Il comprend la mise en place de plusieurs nouveaux ouvrages de temporisation (bassins d'orage), dont un à ciel ouvert, destiné

également au traitement des eaux potentiellement contaminées par les produits de dégivrage des avions.

La conception du bassin d'orage principal (BO Ouest), prévu à proximité de l'emplacement actuel du D-VOR, a été optimisée pour un double usage été/hiver. Il permet d'intégrer, le cas échéant, un traitement biologique par micro-organismes des effluents issus de la piste et permettra une temporisation efficace, y compris lors d'épisodes pluvieux extrêmes.

Les autres ouvrages seront conçus sous forme de structures enterrées. Ils visent à garantir la capacité hydraulique du réseau pour une pluie de période de retour de 25 ans, tout en assurant un rejet contrôlé vers le ruisseau du Tic Tic.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Mise en conformité du rejet R3 vers le ruisseau Tic Tic
- ▶ Optimisation de la résilience du réseau d'égouttage face au changement climatique
- ▶ Intégration du traitement des eaux de de-icing dans une optique durable
- ▶ Création de 11.900 m² d'ouvrage de temporisation





Projet d'un centre de démantèlement et de recyclage d'avions

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, la SOWAER a été désignée par le Gouvernement wallon afin d'initier un projet de centre de démantèlement et de recyclage d'aéronefs sur l'aéroport de Charleroi. Ce centre va permettre le recyclage jusqu'à 90% du poids des avions en fin de vie en réduisant les déchets. Ce processus de recyclage permettra le phasing-out durable des avions les plus polluants.

Initialement, la localisation du hangar était envisagée au Nord de l'aéroport. Un premier appel à projet avait été lancé en 2022. La localisation envisagée s'étant heurtée à une série d'écueils, la SOWAER a analysé d'autres opportunités de sites.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET S'ARTICULERA AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS :

1. développer une activité de démantèlement d'avions via l'aménagement d'infrastructures ;
2. assurer la formation dédiée aux nouveaux processus de recyclage et de démantèlement en vue de favoriser la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion et ;
3. développer un versant digital via la création d'une plate-forme d'excellence industrielle, technologique et scientifique centrée sur le recyclage d'avions.

Il s'est avéré qu'une relocalisation du projet au sud de l'aéroport ne présenterait pas les inconvénients relevés en zone nord. Le site industriel au sud de l'aéroport se verrait par ailleurs renforcé grâce à une diversification des activités. En octobre 2023, le Gouvernement a marqué son accord sur la nouvelle orientation du projet et a mandaté la Sowaer afin de lancer un nouvel appel à projet en date du 4 décembre 2023.

Le 10 janvier 2024, une seule candidature a été reçue. Il s'agit de l'entreprise SABENA AEROSPACE ENGINEERING sa. En date du 5 avril 2024, le candidat a présenté son projet. Ce projet a fait l'objet de plusieurs mises-à-jour suite aux différents questionnements de la SOWAER. Il a atteint sa forme définitive en date du 25 novembre 2024. Ce dernier est programmé pour s'étaler sur plusieurs années entre 2025 et 2030.

Rénovation des shoulders de la piste



Afin de garantir la pérennité des infrastructures aéronautiques et de préparer la rénovation de la piste, la SOWAER a poursuivi en 2024 les démarches liées à la rénovation des shoulders (accotements latéraux) de la piste de l'aéroport de Charleroi.

L'année a été marquée par plusieurs étapes importantes de procédure de marché public. Après la validation, en octobre 2024, du cahier spécial des charges et du phasage du marché en tranches ferme et conditionnelle, les documents de soumission ont été transmis aux différents candidats retenus. Ce marché a pour objectif de moderniser les shoulders existants tout en assurant la mise en conformité réglementaire des installations.

Le projet intègre des considérations environnementales, notamment via l'introduction d'un critère d'attribution lié à l'échelle de performance CO₂.

La visite des lieux par les candidats retenus a été organisée en novembre 2024 et a permis de finaliser les éléments techniques. La réception des offres est prévue début 2025. Les travaux devraient s'étaler sur trois années consécutives.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Une mise en conformité des accotements de piste avant l'allongement
- 35.000 m² de shoulders rénovés
- Une optimisation du drainage latéral et des caniveaux
- Une prise en compte des ambitions environnementales dans le choix du soumissionnaire

Renouvellement des conduites d'eau au sud de l'aéroport



Dans la continuité de l'amélioration de ses infrastructures techniques, la SOWAER a poursuivi en 2024 les démarches relatives au renouvellement et à l'adaptation des conduites d'eau potable situées au sud de l'aéroport de Charleroi.

Ce projet stratégique s'inscrit dans un contexte de mutation du site. Une première procédure de marché, initiée en 2023, avait dû être abandonnée en raison d'offres dépassant le budget initialement prévu. Une nouvelle procédure, adaptée à ces évolutions, a été lancée en juin 2024.

Le projet intègre des considérations environnementales, notamment via l'introduction d'un critère d'attribution lié à l'échelle de performance CO₂.

Les travaux consistent à remplacer et adapter le réseau de distribution d'eau, dans une zone à usage technique restreint, tout en garantissant la continuité du service et la coordination avec les autres projets en cours dans cette zone stratégique.

Les travaux débuteront en mars 2025, pour une réception prévue au premier semestre 2026.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Un réseau d'eau potable rénové et adapté à l'évolution des usages du site
- 1560 m de conduites renouvelées
- Une sécurisation des approvisionnements en zone sud de l'aéroport
- Une meilleure efficacité énergétique et environnementale du réseau
- Une attribution de marché intégrant des critères écoresponsables concrets

B. À L'AÉROPORT DE LIÈGE

Assainissement d'anciens sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires

Historiquement l'aéroport de Liège est un ancien aérodrome militaire. Dans ce cadre, la Défense disposait de plusieurs sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires situés au Nord de l'aéroport et dénommés StaPOL. L'exploitation de ces différentes StaPOL a provoqué des pollutions de sol et d'eau souterraine dépassant les seuils admissibles et définis dans le décret sol notamment. C'est la SOWAER qui est chargée de la mise en œuvre de l'assainissement, préalablement à la mise en œuvre de certaines zones d'activités économiques. 3 sites sont concernés par ces assainissements.

1. LA STATION STAPOL-VELROUX

Au niveau de l'ancienne station militaire de carburant dénommée « StaPOL-Velroux », il convient de procéder à l'assainissement du sol et de l'eau souterraine de cette zone.

La pollution est traitée par la **méthode du venting/sparging**. Il s'agit d'injecter de l'air dans le sol et dans la nappe aquifère et d'extraire ensuite l'air qui s'est chargé des polluants via des cannes d'extraction. L'air extrait est traité par des filtres à charbons actifs, dans une station prévue à cet effet.



Ce chantier s'étend sur une surface de 2700 m², à une profondeur allant jusqu'à 27 m, soit un volume à traiter de 80.000 m³ environ. Des mesures régulières de la qualité de l'air en amont et en aval des filtres a permis de montrer l'efficacité de ce système de traitement. En outre, des analyses complémentaires ont été réalisées en périphérie du site et au droit des habitations les plus proches, afin de s'assurer que le projet n'entraîne pas de détérioration de la qualité de l'air pour les riverains. La durée théorique de l'assainissement arrivera à son terme en août 2025. Des prélèvements et des analyses du sol et de l'eau souterraine vont être réalisés afin de vérifier si les objectifs d'assainissement ont été atteints et si l'installation peut être désaffectée, ou si l'assainissement doit se poursuivre.

2. LE DÉPÔT « COTÉ PISTE »

Le site est composé d'une ancienne station de pompage, de 10 citernes enterrées et d'une voirie.

La **méthode du venting/sparging** a également été privilégiée.

Ce projet est d'une ampleur plus importante que le précédent, il s'agit ici d'assainir 60.000 m³ de terre et 7.700 m³ d'eau souterraine sur une profondeur comprise entre 20 et 30 mètres. La mise en place des 380 cannes d'extraction, des 90 cannes d'injection et des stations de traitement d'air s'est achevée en octobre 2023.

L'assainissement prévu initialement pour une durée de 48 mois a dû être interrompu en raison du niveau exceptionnellement élevé de la nappe aquifère. Le processus a été interrompu et une surveillance accrue a été mise en place pour s'assurer que la pollution du sol ne migre pas. La fin de cet assainissement est évaluée actuellement à la fin de l'année 2028.



3. ANCIEN SITE DE STOCKAGE DE CARBURANT APPELÉ « DÉPÔT MOUTON »

Le traitement mis en œuvre ici est la **technique de bioventing** (injection d'air sous pression dans le sol) et traitement via une couche biologique active en surface. Par le biais de 35 cannes enfoncées dans le sol sur une surface d'environ 5000m², de l'air est injecté sous pression. Cet air modifie l'équilibre chimique du sol et va, en quelque sorte, emporter les polluants vers le haut. Sur le sol, est disposé une couche de compost composée de micro-organismes. Lorsque les polluants traversent la couche, ils sont naturellement dégradés par cette

communauté microbienne. L'air assaini s'échappe ensuite dans l'atmosphère. Il est à noter que cet assainissement fonctionne de manière autonome au niveau de l'énergie. L'alimentation électrique se fait intégralement via des panneaux photovoltaïques et des batteries installés sur le site. L'assainissement du « dépôt mouton » a débuté en 2023 ; la fin est estimée pour 2026.



RÉSULTATS

- ▶ Deux méthodes d'assainissement dans le respect de l'environnement et qui évitent également ainsi l'extraction et le transport de dizaines de milliers de mètres cubes de terres polluées
- ▶ 140.000 m³ de terres assainies avec la méthode du venting/sparging
- ▶ 5500 m² de terres traitées avec la méthode du bioventing



Dalles GSE Nord B et C – Réorganisation logistique et amélioration des infrastructures de manutention



En 2024, la SOWAER a étudié l'aménagement d'infrastructures adaptées aux besoins logistiques croissants de l'aéroport de Liège, à travers deux projets complémentaires : la dalle GSE Nord B et la dalle GSE Nord C.

Ces dalles visent à répondre à une demande formulée par Liège Airport, concernant l'organisation,

le stationnement et l'entretien des engins de manutention au sol (GSE – Ground Support Equipment).

Le projet Nord B inclut la construction d'une dalle de 6.600 m² et d'une station de lavage pour les GSE, tandis que le projet Nord C prévoit une dalle de 1.300 m², avec extension possible jusqu'à 1.600 m².

RÉSULTATS

- ▶ Création de plus de 7.900 m² de surfaces logistiques spécialisées pour les GSE
- ▶ Prise en compte des enjeux environnementaux (eau, CO₂, sécurité sol)
- ▶ Organisation des chantiers compatibles avec l'exploitation aéroportuaire



Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment 56

En réponse à une demande de Liège Airport, la SOWAER a engagé en 2024 les travaux de remplacement complet des châssis extérieurs du bâtiment 56, communément appelé bâtiment de la douane, situé en zone landside de l'aéroport de Liège.

Cette intervention s'est inscrite dans le cadre du protocole d'accord relatif aux gros entretiens et grosses réparations, liant la SOWAER à la société de gestion.

Après une intervention d'urgence menée en 2023, un marché global de remplacement a été lancé en janvier 2024.

Le marché a été attribué en mars 2024 et les travaux ont été réalisés entre avril et septembre 2024.

Cette opération a permis d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment, à renforcer sa sécurité et à assurer la conformité de ses façades aux normes en vigueur.

RÉSULTATS

- ▶ Sécurisation complète des menuiseries vieillissantes
- ▶ Pose de 49 châssis neufs
- ▶ Amélioration du confort thermique et de l'efficacité énergétique
- ▶ Valorisation du patrimoine bâti

PROJET COMMUN AUX AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE

Création d'un centre de tours de contrôle numériques au sein du parc ECOLYS à Namur

En date du 25 mai 2021, la SOWAER et skeyes ont signé un accord qui entérine l'implantation d'un centre de tours de contrôle numériques à Namur, au sein du parc Ecolys.

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposant actuellement pas d'une tour de contrôle de contingence, différents scénarios ont été analysés afin de garantir la sécurité du trafic aérien et la continuité des activités aéroportuaires lorsque les tours physiques ne sont pas disponibles. Les études de faisabilité ont démontré que la construction d'un centre de contrôle de tours numériques constituait la meilleure solution sur le long terme.

Grâce aux nouvelles technologies de réalité augmentée avec des caméras ultra-modernes installées sur les aéroports, les contrôleurs aériens pourront gérer à distance les mouvements d'avions sur le tarmac et à leur approche. Cette solution offre la possibilité de gagner en efficacité économique et opérationnelle grâce à la centralisation des services de la navigation aérienne pour les aéroports de Liège et Charleroi.

En outre, ce bâtiment au design réfléchi et novateur, abritera également notre siège social. Le permis a été obtenu en décembre 2023 et le chantier a débuté en mars 2024. Il sera livré en octobre 2025. La mise en opération du contrôle aérien à distance devrait intervenir pour fin 2026.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ 1 Bâtiment Zero Energy Building (ZEB)
- ▶ 1 système de géothermie innovant
- ▶ 800 panneaux photovoltaïques
- ▶ 1 modèle en termes d'exigences techniques



D. AÉRODROME DE CERFONTAINE – GESTION DU SITE

Suite à la faillite de la SA EBCF et à la fermeture brutale de l'aérodrome de Cerfontaine fin mai 2023, la SOWAER a repris dans l'urgence la gestion du site et a procédé à une mise en conformité afin de permettre la réouverture en date du 21 juillet 2023 et ce, grâce à une parfaite coordination avec les clubs et les utilisateurs du site.

Le permis d'environnement a été obtenu en mars 2024 pour une durée de 20 ans, lequel a été confirmé, sur recours, par le Ministre DESQUESNNE en juillet 2024.

Durant la saison 2024, la gestion du site s'est parfaitement déroulée, en maintenant la collaboration avec les clubs et les utilisateurs.



01.2

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES AÉROPORTS

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises.

La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux en les équipant afin de permettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.



Autour de l'aéroport de Liège, ce sont quelque 470 hectares de terrains qui sont progressivement aménagés en parcs d'activité économique. Ceci permettra de valoriser d'ici à 2035, 350 hectares nets de terrains qui pourront être mis à disposition des futurs investisseurs. A ce jour, les zones Flexport City 1, 2 et 3 les Airport City 1, 2, 3 et 4, ainsi que la zone Fontaine sont équipées et accueillent les premiers investisseurs.

Pour la commercialisation des zones d'activités économiques équipées par la SOWAER, un accord cadre a été conclu entre la

SOWAER et LIEGE AIRPORT. Par cet accord, la SOWAER peut octroyer à LIEGE AIRPORT des droits d'emphytéose, en application de l'article 77 du décret wallon du 2 février 2017 qui permet à la SOWAER de céder des droits réels sur les terrains aménagés à un « intermédiaire économique », en l'espèce LIEGE AIRPORT. LIEGE AIRPORT commercialise ensuite les terrains concernés, par la conclusion de conventions de sous-emphytéose avec des utilisateurs qui souhaitent développer des activités compatibles avec la destination des zones.

Celui-ci précise les droits et obligations de chacune des parties lors du transfert des futurs terrains viabilisés par la SOWAER à LIEGE AIRPORT.

C'est dans ce cadre qu'en 2024, les actes de cession de la zone Flexport city 3, soit plus de 10 Ha, ainsi que la zone Flexport 2 B, soit plus de 3 Ha ont été signés entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Des parcs d'activités engagés sur la voie de la durabilité. L'exemple de la zone Fontaine

Le chantier relatif à la mise en œuvre de la zone Fontaine d'une superficie de 37 hectares s'est terminé fin 2024. C'est sur cette parcelle que se met en place un hub logistique porté par le GROUPE WEERTS.



Un projet de corridor écologique autour des zones d'activités économiques de l'aéroport de Liège

Au Nord de l'aéroport de Liège et entourant les zones d'activités économiques, une zone de +/- 18 ha favorable à la biodiversité est en cours d'aménagement.

Ces surfaces consacrées au développement de la biodiversité

formeront *in fine* un corridor écologique qui assurera la continuité entre plusieurs sites de grand intérêt biologique, organisant le maillage sous forme de réseau de protection de la nature.

Le but est de créer des aménagements cohérents avec la configuration du site : principalement des prairies très peu entretenues, quelques zones boisées, des mares ainsi que des espaces propices tant à la chasse

qu'à la reproduction desdites espèces protégées présentes sur le site.

En 2024, la mise en œuvre du corridor écologique s'est terminée aux abords de la zone de Fontaine. En plus des aménagements qui y étaient prévus, la SOWAER y a mis en œuvre un mur à hirondelles de rivage, permettant la nidification de cette espèce menacée.



La SOWAER donne un sens à ses missions

Préalablement à la mise en œuvre des zones d'activités économiques, la Direction opérationnelle-Zone Est de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP) mène depuis 2014, en partenariat avec la SOWAER, des interventions archéologiques.

À ce jour, 111 hectares ont déjà été fouillés et des vestiges considérables allant du Néolithique ancien à l'époque contemporaine, ont été découverts.

En 2024, l'AWAP a continué la fouille de la zone Rouvroi, débuté en 2023, à la faveur de nombreuses découvertes intéressantes.

Elles ont été exposées en partie à l'Archéoforum de Liège, au cœur d'un des plus grands sites archéologiques visitables de la région, lors du troisième volet de l'exposition « Les Aiguilleurs du Temps. Fouiller, pour quoi faire ? »



Cette exposition a invité les visiteurs à une exploration active des toutes nouvelles découvertes archéologiques autour de l'aéroport de Bierset.

Inaugurée le 26 avril 2024, cette exposition était accessible au public jusqu'au 2 novembre 2024..

Renforcer la mobilité autour des aéroports

La SOWAER facilite l'interconnectivité entre les différents moyens de transport et ce, en collaboration avec les différents de la mobilité que sont le SPW MI, le TEC, les Communes, ... mais également en partenariat avec les deux sociétés de gestion de nos aéroports.

Durant l'année 2024, la SOWAER a organisé plusieurs plateformes de concertations qui ont permis aux acteurs d'identifier et coordonner les projets prioritaires à mettre en place. De plus, dans le cadre de la Fiche 21 du Plan Wallon d'Investissement, des moyens ont été octroyés à la SOWAER afin de mettre en œuvre deux mobipoints sur les sites aéroportuaires de Charleroi et Liège, en accord avec les deux sociétés de gestion.

Ces projets de Hub multimodal constitueront une plus-value en termes de mobilité pour les deux aéroports et participeront concrètement au report vers des modes de transport plus durables pour les personnes.

Sur le site de Liège, le projet est mené par LIEGE AIRPORT et, sur le site de Charleroi, c'est IGRETEC, en partenariat avec BSCA et l'OTW, qui est en charge de celui-ci.



01.3

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES



La SOWAER joue un rôle d'assistance et de conseil aux acteurs du secteur (aspects juridiques, administratifs, techniques, financiers, environnementaux et fiscaux). Elle encourage les aéroports à minimiser les impacts environnementaux.



En 2024, la SOWAER a assisté le Gouvernement dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Liège, dans le cadre de deux plaintes déposées par Brussels Airlines auprès de la Commission européenne et dans le cadre de deux litiges avec les riverains de l'aéroport de Liège. La SOWAER a, notamment, proposé des pistes de solution dans le cadre de l'injonction décrétée par la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 19 septembre 2024, de modifier le régime des sanctions en cas de dépassements des niveaux sonores.

La SOWAER a assisté sa Ministre de tutelle dans le cadre de la problématique de la prise en charge des investissements régaliens (locaux de police, Douanes,...).

La SOWAER a également assisté Liege Airport dans la mise en œuvre du « décret domanialité » dans le cadre de l'installation via un tiers investisseur de bornes de recharge rapide en lien avec le projet de mobipôle. Elle a également épaulé Liege Airport lors des négociations et conventions à conclure dans le cadre de la transformation d'un projet de bureaux en projet hôtelier en zone Airport city et dans le cadre de l'étude d'incidences relative à son masterplan 2040.

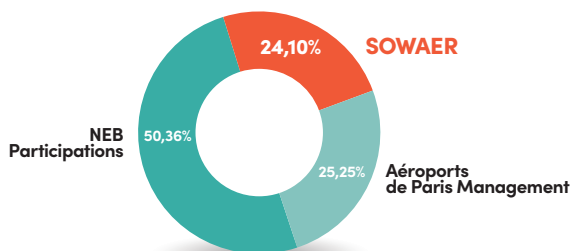
La SOWAER est également intervenue dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de BSCA dans les matières relevant de ses compétences.

De même, elle assure une mission de coordination des aéroports wallons à travers le comité stratégique qu'elle anime afin de formuler des propositions à la Ministre de tutelle relatives à la stratégie aéroportuaire wallonne avec des objectifs de neutralité carbone. Elle présente à son Conseil d'administration, une note mensuelle contenant les dossiers importants de l'Union européenne.

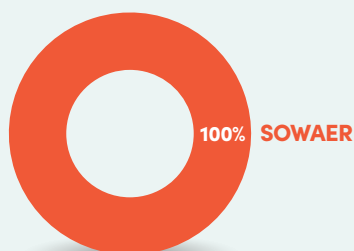
Dans le cadre de la mission de coordination des aéroports wallons, la SOWAER a lancé une étude en 2024 pour élaborer une feuille de route de décarbonation de l'écosystème aérien à horizon 2050.

Les résultats définitifs de la feuille de route sont attendus pour 2025.

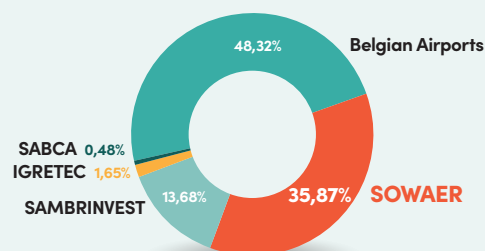
ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT



ACTIONNARIAT AÉRODROME DE SPA



ACTIONNARIAT BSCA



Toutefois, les premiers résultats des analyses mettent en évidence que la décarbonation du secteur aérien et aéroportuaire wallon nécessitera la mobilisation de diverses parties prenantes, incluant les aéroports, les compagnies aériennes, l'industrie aéronautique, les centres de recherche, les pouvoirs publics, les industriels actifs dans la production de carburants décarbonés, les institutions financières.

En effet, parmi les principaux leviers d'action participant à la décarbonation du secteur, l'on peut citer le développement et l'utilisation d'aéronefs plus efficaces sur le plan énergétique, l'optimisation des opérations en vol et notamment les phases de descente des avions, l'optimisation des opérations au sol visant à remplacer l'usage d'hydrocarbure

par de l'électricité (d'origine renouvelable) ou des carburants décarbonés, la production et l'utilisation de carburants alternatifs durables pour les vols. L'activation de cet écosystème dépasse le cadre de travail et les missions de la SOWAER. Toutefois, la SOWAER se positionnera pour faciliter son émergence en développant notamment les infrastructures utiles à la transition énergétique et climatique des aéroports wallons, et ce, à la demande des sociétés de gestion.

En outre, la SOWAER est également chargée de défendre les intérêts des aéroports wallons auprès des instances internationales. Elle a développé un véritable pôle de services à l'attention des sociétés de gestion, du Service Public Mobilité et Infrastructures et des instances politiques.

Enfin, la SOWAER gère, pour le compte du Gouvernement wallon, la gestion des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports et aéroports wallons.

A ce titre, elle participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon. Elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

01.4



LA GESTION D'UN PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL UNIQUE EN EUROPE



De par la création de la SOWAER, en 2001, la Wallonie a voulu concilier le développement économique des deux aéroports wallons et la préservation du cadre de vie des citoyens.

La SOWAER est le garant de ce programme unique en Europe, reconnu par plusieurs instances internationales telles que l'ACI (Airports Council International) ou l'ARC (Airport Regional Council).

Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en cas d'exploitation maximale des aéroports. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic.

AcI Europe : "Recognised at European level as 'best in class' in terms of managing its environmental impact, particularly with regard to noise. The Walloon region has moreover distinguished itself over the last twenty years by a proactive policy aimed at limiting the impact of noise pollution from the airport while ensuring the sustainability of its activities."

ARC: "The Airport Region Council has praised the work of SOWAER, pointing out that Walloon airports have one of the best noise monitoring programs in Europe".

En date du 28 avril 2022, le Gouvernement wallon a adopté définitivement les nouvelles zones des PDLT rectifiés et des PEB révisés. Ces zones sont entrées en vigueur le 17 juin 2022. L'élargissement de ces zones a permis à des citoyens de bénéficier de mesures de protection auxquelles ils ne pouvaient prétendre jusqu'à présent.

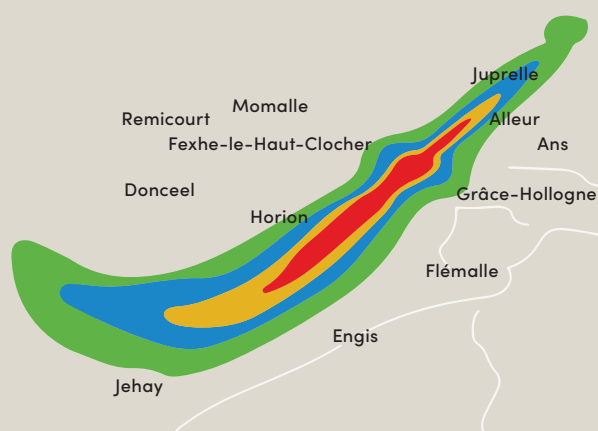
AcI Europe : "Reconnu au niveau européen comme "best in class" en matière de gestion de son impact environnemental, notamment en ce qui concerne le bruit. La Région wallonne s'est d'ailleurs distinguée au cours des vingt dernières années par une politique volontariste visant à limiter l'impact des nuisances sonores de l'aéroport tout en assurant la pérennité de ses activités."

ARC: "Le Conseil de la Région Aéroportuaire a salué le travail de la SOWAER, soulignant que les aéroports wallons disposent d'un des meilleurs programmes de surveillance du bruit en Europe".

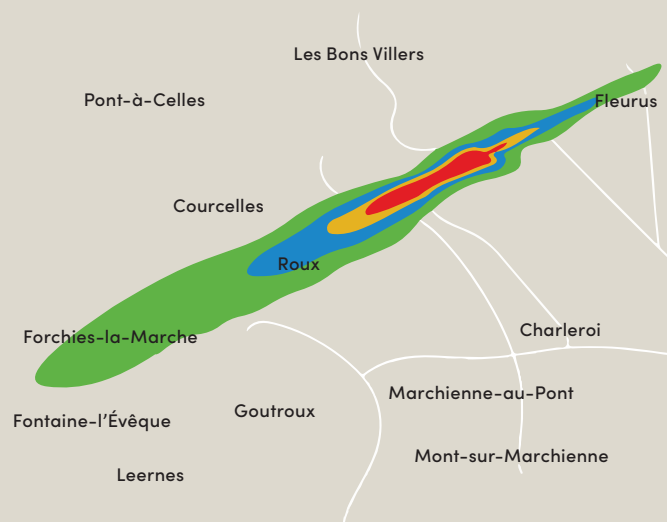
Elle est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

Les différentes mesures d'accompagnement des citoyens proches des aéroports (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004 ou 17 juin 2022 en cas de changement de zone de PDLT) peuvent être résumées comme suit :

LIÈGE



CHARLEROI



■ Zone A'
 ■ Zone B'
 ■ Zone C'
 ■ Zone D'

EN ZONES A' ET B'

- rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- primes de déménagement octroyées aux locataires
- indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

EN ZONES C

- insonorisation des immeubles

EN ZONES D'

- primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat.

Des informations complémentaires et des brochures téléchargeables sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site Internet **www.sowaer.be** ou en s'adressant à SOWAER Environnement.

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.

A. L'INFORMATION AUX CITOYENS

La fonction d'information aux citoyens est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute et le relais de leurs préoccupations vers les décideurs.

CONTACTS POUR L'ANNÉE 2024

	Demandes d'informations	Plaintes	Craintes	Total des contacts
Charleroi	1.674	244	2	1.920
Liège	7.193	9.394	0	16.587
Totaux	8.867	9.638	2	18.507



Pour l'aéroport de Liège

La majorité des plaintes (9.328) portent sur les nuisances sonores liées au trafic aérien. Elles émanent de 284 plaignants dont 63 ont émis 93% des plaintes. La plupart des plaignants (71%) sont situés en dehors du PDLT.

La majorité des plaintes avec vols ciblés liés au trafic de Liège (91%) portent sur des vols opérés par des gros porteurs. Ce type d'avion est plus perceptible, auditivement et visuellement, que les moyens porteurs.

La forte augmentation des plaintes ne peut être mise en lien, ni avec le nombre de mouvements qui est le plus bas enregistré depuis plus de 20 ans, ni avec la proportion de vols de nuit qui est de 33% alors qu'elle était à 59% en 2020.

Pour l'aéroport de Charleroi

La majorité des plaintes (238) sont liées aux nuisances sonores. Elles émanent de 77 plaignants dont 4 plaignants ont émis 44% des plaintes. 58% des plaignants sont situés en dehors du PDLT. 24% des plaignants sont situés en région liégeoise et ont émis 36% des plaintes.

La majorité des plaintes avec vols ciblés (79%) portent sur des atterrissages (les 2 sens de piste confondus) opérés par des moyens porteurs. 26% des plaintes avec vols ciblés sont liées à des retours tardifs.

L'année 2024 confirme l'accroissement continu des activités de l'aéroport avec

une augmentation de 4% des mouvements totaux et 11% du nombre de passagers par rapport à 2023.

Il est également à noter que le nombre de retours tardifs en 2024 (1615) reste semblable à celui enregistré en 2023 (1620).

Une enquête de satisfaction

En 2024, la SOWAER a chargé PERFECTEAM, institut d'étude de marché indépendant, de réaliser une enquête de satisfaction auprès des citoyens des deux aéroports wallons.

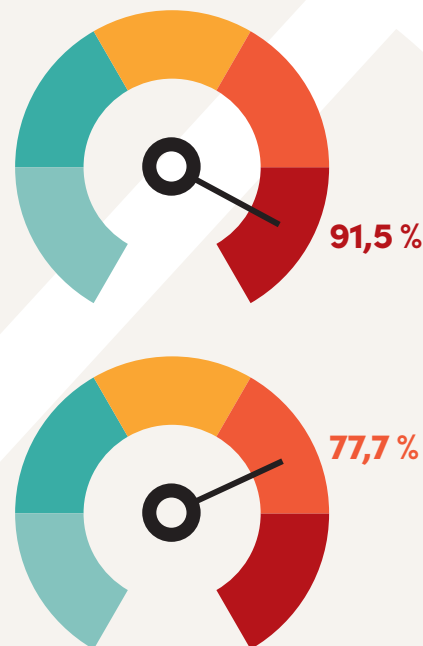
Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des citoyens qui ont fait appel à la SOWAER pour :

- ▶ Bénéficier de travaux d'insonorisation dans leur logement
- ▶ Obtenir une prime pour l'insonorisation de leur logement
- ▶ Vendre leur habitation
- ▶ S'informer (localisation du bien, trajectoires, etc)

116 riverains ont été questionnés par la société PERFECTEAM. Les résultats sont les suivants :

- **91,5%** des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (insonorisation, primes forfaitaires à l'insonorisation ou acquisition) se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER ;
- **77,7%** des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information se disent satisfaits à très satisfaits.

La SOWAER est à la disposition des citoyens pour relayer leurs préoccupations vu l'autorité mais elle n'est en charge, ni du trafic aérien, ni des trajectoires, ni de l'augmentation des vols.



Des séances d'information

La SOWAER poursuit des séances d'informations organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens.

En 2024, 6 réunions préalables à la demande de renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi ont été organisées dans des communes concernées par les zones du PDLT de Charleroi.

Autour de Liège, ce sont 2 communes qui ont sollicité ces séances dont une a débouché sur une séance d'information publique citoyenne.

En exécution de la décision du Gouvernement wallon du 8 octobre 2020, des mesures sonores ont été réalisées à la demande de 19 communes situées en dehors des zones du PDLT des aéroports de Liège et de Charleroi. Les résultats de ces mesures sonores ont été présentées fin de l'année 2024 aux collèges communes de

Sombreffe et de Crisnée.

Les mesures enregistrées dans ces communes montrent que le seuil de bruit imposé de nuit en dehors du PDLT ($L_{Amax} < 77$) est respecté et que les valeurs L_{den} correspondent à une situation en dehors du PDLT (< 55 dB L_{den}).

Par ailleurs, les Comités d'accompagnement des aéroports wallons remis sur pied par le Gouvernement en 2019 se sont réunis cinq fois (trois fois sur Liège et deux fois sur Charleroi) durant cette année 2024.

Un dispositif unique : **DIAPASON**

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : **le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.**

A cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour les aéroports wallons.

Un département spécifique, organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.





Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit.

Cet outil est disponible en ligne sur le site web de la SOWAER mais également via une application pour smartphones et tablettes. Il permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données des 3 derniers mois est également accessible en replay. Il est en constante évolution afin d'informer encore mieux les citoyens.

De nouvelles fonctionnalités ont été développées pour les citoyens :

- La possibilité de visualiser les communes à proximité des aéroports et afficher l'analyse statistique des altitudes, vitesse, temps de survol pour chaque vol
- La possibilité de visualiser le trafic général, tous aéroports confondus jusqu'à 6km d'altitude.

Les résultats de ces mesures sonores ont été présentés fin de l'année 2024 aux collèges communes de Sombreffe et de Crisnée. Les mesures enregistrées dans ces communes montrent que le seuil de bruit imposé de nuit en dehors du PDLT ($L_{Amax} < 77$) est respecté et que les valeurs L_{den} correspondent à une situation en dehors du PDLT (< 55 dB L_{den}).



Dans le contrat de gestion 2022-2027, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur une mesure complémentaire afin de répondre aux doléances des citoyens situés en dehors des PDLT.

Il s'agit de la possibilité pour les communes wallonnes situées en dehors du PDLT de bénéficier de mesures sonores ponctuelles (via la pose de 2 sonomètres) afin d'objectiver les nuisances sonores perçues.

19 communes (dont 18 sur Liège) ont sollicité cette mesure.

La surveillance de la qualité de l'air

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, la SOWAER s'est vu confier l'instauration d'un système de monitoring permanent de la qualité de l'air autour des aéroports wallons.

En date du 26 juillet 2022, la SOWAER a signé avec l'ISSeP une convention de coopération en vue de l'instauration de ce monitoring.

L'objectif est de pouvoir disposer pour chaque aéroport de :

- 2 stations de mesures de la qualité de l'air (1 du côté atterrissage et 1 du côté décollage) ;
- 4 jauges de retombées d'hydrocarbures (2 du côté atterrissage et 2 du côté décollage).

Conformément aux impositions du permis unique 25 octobre 2018 relatif à l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, deux stations de mesures permanentes de surveillance de la qualité de l'air et quatre jauges de retombées d'hydrocarbures avaient déjà été mises en place en 2019 par l'ISSeP et ce, en étroite collaboration avec la SOWAER.



Quant à l'aéroport de Liège, il dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air depuis 2012. Quatre nouveaux sites ont été retenus afin d'implanter un réseau basé sur l'expérience acquise autour de Charleroi. Le permis unique de Liège Airport a modifié les aspects liés à la surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport.

Entre autres, un site permanent de surveillance a été imposé et de ce fait, sur base de l'analyse des données récoltées depuis l'année 2012, la localisation du site historique a été revue afin d'en améliorer la pertinence : il est

remplacé par la nouvelle station fixe de la qualité de l'air située sur la Plaine de Cubber.

Le nombre de paramètres mesurés a été également revu à la hausse.

Cette surveillance a commencé en 2023 et la finalisation de la mise en place du dispositif complet de mesure a été réalisée en 2024.

Le tableau ci-dessous résume les différents paramètres qui ont été mesurés dans le cadre de la qualité de l'air pour l'aéroport de Liège avec la date de début :

	Cahottes (TMLG08)	Liege Airport D-VOR (TMLG09)	Liège ISSeP (TMLG06)	Vielsalm (TMNT09)	Alleur	Warfusée
Météo	-	16/10/2023	-	-	-	-
PM10/PM2.5	2024	16/10/2023	-	-	-	-
CO	2024	16/10/2023	-	-	-	-
NO/NO ₂	2024	16/10/2023	-	-	-	-
BTEX	2024	16/10/2023	-	-	-	-
Naphtalène	2024	23/10/2023	-	-	-	-
Formaldéhyde	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	-	-
Retombées HC	02/02/2023	02/02/2023	09/03/2023	09/03/2023	02/02/2023	02/02/2023
UFP	-	12/12/2023	-	-	-	-

B. L'INSONORISATION

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli depuis la prise en charge des mesures d'accompagnement des riverains des aéroports par la SOWAER :

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - insonorisations	28	168	866	2.671	3.733
Liège - clôturés - insonorisations	81	1.061	1.790	2.936	5.868
Charleroi - en cours - insonorisations	1	8	39	541	589
Liège - en cours - insonorisations	32	157	249	603	1041
TOTAUX - INSONORISATIONS	142	1.394	2.944	6.751	11.231

La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à

une amélioration constante de la qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements

acoustiques, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.



01.5

LES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES



Au terme de l'exercice 2024 la SOWAER a acquis, dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains, pas moins de 1836 immeubles d'habitations.

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - achats	87	129	0	0	216
Liège - clôturés - achats	551	869	91	109	1.620
Charleroi - en cours - achats	10	49	0	0	59
Liège - en cours - achats	0	122	13	28	163
TOTAUX - ACHATS	648	1.169	104	137	2.058

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Innocupés
Charleroi	1	1	48	2
Liège	1	9	549	21

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par les autorités locales, trois types d'actions sont menées :

- La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles avec l'environnement en pleine mutation (projets économique, écologiques, communautaires, ...).

- La location à des fins privées et/ou à des fins économiques.
- La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques).

Primes de déménagement aux locataires

Charleroi	27
Liège	215
TOTAL	242

Indemnités pour trouble commercial ou professionnel

Charleroi	7
Liège	56
TOTAL	63

Nombre d'immeubles démolis

Charleroi	49
Liège	820

Nombre d'immeubles revendus

Charleroi	112
Liège	197

L'amélioration énergétique du bâti

La stratégie de valorisation énergétique du patrimoine de la SOWAER initiée en 2023 s'est poursuivie. Cette année 2024, 32 logements ont fait l'objet d'études et de travaux d'amélioration

énergétique, portant le nombre total de dossiers traités à 51 au terme de l'exercice. Les études et le suivi des travaux sont intégralement menés en interne avec pour objectif de

porter la consommation spécifique d'énergie primaire moyenne pour l'ensemble des immeubles traités annuellement $\leq 340 \text{ Kwh/m}^2/\text{an}$ ($\leq$ label performance énergétique des bâtiments "D").

			Label PEB initial			Label PEB après travaux		
			E			D		
Exigences PEB Réglementation 2010	A++ Espec≤0	0<Espec≤45 A+	Avenue des Pruniers 27	4430	Ans	Avenue des Pruniers 24	4430	Ans
	45<Espec≤85 A	85<Espec≤170 B	Avenue des Pruniers 23	4430	Ans	Avenue des Pruniers 22	4430	Ans
	170<Espec≤255 C	255<Espec≤340 D	Avenue des Pruniers 21	4430	Ans	Avenue des Pruniers 18	4430	Ans
	340<Espec≤425 E	425<Espec≤510 F	Avenue des Pruniers 17	4430	Ans	Avenue des Pruniers 16	4430	Ans
	Espec>510 G		Avenue des Pruniers 15	4430	Ans	Avenue des Pruniers 10	4430	Ans
Performances moyennes du parc immobilier wallon en 2010			Avenue des Pruniers 8	4430	Ans	Avenue des Pruniers 6	4430	Ans
			Avenue des Pruniers 4	4430	Ans	Avenue des Pruniers 3	4430	Ans
			Avenue des Pruniers 28	4430	Ans	Avenue des Pruniers 2	4430	Ans
			Avenue des Pruniers 34	4430	Ans	Avenue des Pruniers 32	4430	Ans
			Avenue des Pruniers 30	4430	Ans	Avenue des Pruniers 3	4430	Ans
			Rue Georgette Berotte 50	4470	St-Georges-sur-Meuse	Bd des Combattants 23	4470	St-Georges-sur-Meuse
			Avenue des Lilas 3	4430	Ans	Bd des Combattants 23/7	4470	St-Georges-sur-Meuse
			Allée Verte 11	4430	Ans	Bd des Combattants 23/8	4470	St-Georges-sur-Meuse
			Avenue des Lilas	4430	Ans	Rue du Docteur Pircard 17	6040	Jumet
			Voie des Botresses 33	4430	Ans			
			Voie des Botresses 31	4430	Ans			
			Rue de la Vallée 122	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 26	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 30	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 8	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 6	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 4	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 34	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 32	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 3	4430	Ans			
			Avenue des Pruniers 28	4430	Ans			





02

NOS PARTENARIATS – SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

Soucieuse d'intégrer les aéroports wallons au sein de leur environnement socio-économique, la SOWAER a continué en 2024 la mise en œuvre du concept de « communauté aéroportuaire » en maintenant et renforçant ses liens avec Well-Air, les organisations, ASBL et services locaux implantés autour des aéroports.



CENTRE D'ACCUEIL « L'ENVOL » DE LA CROIX- ROUGE DE BELGIQUE À BIERSET

Fin 2023, la SOWAER est devenue propriétaire d'un ensemble d'anciens bâtiments militaires situés au nord des pistes de l'aéroport de Liège. Avant cette acquisition, ces bâtiments accueillait un centre pour réfugiés en attente de régularisation, géré par la Croix-Rouge de Belgique. Environ 700 personnes y étaient hébergées. Une convention d'occupation liait alors la Défense à la Croix-Rouge de Belgique.

Dans la continuité de cet engagement, début 2024, la SOWAER a naturellement souhaité renouveler cette convention, afin de permettre à la Croix-Rouge de poursuivre ses activités sur le site.

Le site fonctionne comme un véritable petit village, avec des infrastructures variées : hébergements, réfectoire, cuisines communes, supérette, salon de coiffure, salle de formation et hall omnisport.

MUSÉE DE LA FRATERNELLE DE LA BASE MILITAIRE DE BIERSET "THE WHITE BISON"

À proximité immédiate du centre de la Croix-Rouge, un ancien bâtiment militaire abrite le musée de la fraternelle de la base de Bierset connue sous le nom de "The White Bison". Composée de bénévoles ayant jadis travaillé sur la base (anciens mécaniciens, pilotes, démineurs, ...), cette fraternelle a pour vocation de faire vivre la mémoire de la base aérienne et de rappeler son importance dans l'histoire et le paysage de la région liégeoise. Le musée regorge de trésors pour les passionnés : plus de 4.500 maquettes d'avions et de chars, des uniformes, armes, pièces d'avion et de nombreuses photos d'époque.

Dans son rôle de nouveau propriétaire des lieux, nous avons également conclu début 2024 une convention à titre gratuit avec cette association. Cette convention leur permet de continuer à occuper le site et à mettre en valeur ce patrimoine unique, en attendant l'aménagement de la future zone d'activités économiques Flexport City 4.

UN PATRIMOINE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre des objectifs fixés dans son Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD), approuvé en 2022, la SOWAER a entamé des échanges avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF) ainsi qu'avec plusieurs acteurs engagés dans la préservation de la nature. Ces démarches visent à évaluer le potentiel écologique d'une partie de son patrimoine situé sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Meuse, un site actuellement peu valorisable à d'autres fins.

Les premiers retours sont encourageants et la réflexion en cours pourrait déboucher sur la création d'un espace spécifiquement dédié au développement de la biodiversité. Ce projet s'inscrirait également dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des riverains et de renforcer la vocation environnementale de certains terrains de la SOWAER.

**LA SOWAER RENFORCE
SES ACTIONS EN FAVEUR
DE LA COMMUNAUTÉ
AUTOUR DES AÉROPORTS.**



03

**NOTRE ÉQUIPE -
NOTRE VISION**



La SOWAER, ce sont en moyenne 73 collaborateurs aux compétences multiples et à l'expertise variée (technique, environnementale, immobilière, économique, sociale...). Incarnant les valeurs d'excellence, de créativité et d'esprit d'équipe qui sont les piliers de la SOWAER, ils se mettent quotidiennement aux services de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation : riverains, communes, sociétés de gestion...

En matière de Ressources Humaines, la SOWAER s'inscrit dans la continuité d'une modernisation de ses pratiques entamée il y a 4 ans avec pour ambition d'être un employeur de premier choix qui cultive ses talents et qui en attire de nouveaux. Les thématiques phares inscrites au plan d'entreprise en 2024 concernent l'ancrage des nouvelles pratiques dans une perspective d'amélioration continue et le focus sur les besoins fondamentaux immatériels.

Durant les dernières années, la SOWAER s'est dotée de nouveaux outils qu'il convient, en 2024 et pour la suite, d'ancrer, de pérenniser et parfois d'ajuster : processus de gestion de la performance, processus de recrutement et d'accueil, politique d'absentéisme, plan cafétéria, télétravail...

Face à une situation en matière d'absentéisme qui l'interpelle, la SOWAER a décidé de porter son attention sur l'évolution des attentes des collaborateurs et sur les nouveaux leviers qui

impactent leur motivation et leur engagement. C'est dans cette perspective qu'elle s'attelle à mettre en oeuvre des initiatives porteuses de sens, alignées avec ses valeurs et qui nourrissent sa culture d'entreprise. La SOWAER participe notamment à des initiatives solidaires (challenge ELA, Télémie, Think Pink), qui, au-delà de leur objectif caritatif, contribuent à renforcer la cohésion au sein des équipes.

Le bien-être de ses équipes reste une préoccupation au quotidien. En 2024, la SOWAER s'est notamment fixée pour objectif d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail flexibles qui leur permettent de concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie privée (horaires de travail flottants, augmentation du nombre de jours de repos compensatoires dans le cadre du passage à un régime horaire de 40h/semaine) ainsi que des perspectives de développement notamment à travers le renforcement de ses initiatives en matière de formations.

En 2024, plus de 700 heures de formations ont été délivrées au personnel, soit en moyenne 10h de formation par personne sur l'année. Parmi ces formations, certaines ont été organisées sur mesure pour la SOWAER permettant ainsi de répondre précisément aux besoins et aux enjeux de l'organisation. C'est le cas par exemple d'une formation en matière de performance énergétique ou d'acoustique.

En 2024, la SOWAER, sous l'impulsion de nouvelles obligations européennes en matière de reporting de durabilité, a initié une démarche d'actualisation de sa stratégie durable pour répondre aux standards établis par l'Union européenne. Dans ce cadre, une nouvelle fonction de conseillère en décarbonation a été créée pour répondre aux obligations de reporting de durabilité, mettre à jour le bilan carbone et suivre la feuille de route de décarbonation des aéroports wallons.





En parallèle, des référents durables ont été désignés au sein de chaque service afin d'être les relais des informations de durabilité au sein de chaque service.

Malgré un contexte réglementaire évoluant vers un allègement de l'obligation de reporting de durabilité des entreprises, la SOWAER a choisi de poursuivre la démarche initiée de manière volontaire selon un calendrier assoupli tout en saisissant l'opportunité d'adopter une approche plus pragmatique dans l'élaboration d'une stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et du rapport de durabilité. En effet, au-delà des obligations réglementaires, il est de l'intérêt de la SOWAER, en tant qu'acteur de l'écosystème aéroportuaire, secteur impactant sur les thématiques E S G (environnement – social – gouvernance), de communiquer

de manière transparente et structurées sur ses engagements et performances en matière de durabilité.

L'année 2025 verra se concrétiser une grande étape de l'élaboration de la stratégie RSE et le rapport de durabilité, à savoir l'analyse de double matérialité. Cet exercice permettra d'identifier les impacts environnementaux et sociaux ainsi que les risques et opportunités financières liés aux chaînes de valeur de l'entreprise. Dans ce cadre, les parties prenantes internes et externes seront sollicitées de manière à obtenir une vue à 360° des enjeux de durabilité liés aux activités de la SOWAER.

En parallèle, l'actualisation du bilan carbone sera réalisée permettant d'identifier les postes impactant sur le plan climatique lié aux activités de la SOWAER.

La réalisation de l'analyse de double matérialité et du bilan carbone permettra à la SOWAER d'obtenir un diagnostic approfondi sur ses enjeux de durabilité pour ensuite élaborer ou mettre à jour des politiques, actions, cibles et indicateurs pour limiter ses impacts et risques.

Enfin, la SOWAER continue à encourager des modes de consommation durables, notamment à travers l'optimisation de ses espaces de travail, l'utilisation de fournitures présentant des caractéristiques durables, la transition vers une flotte de véhicule présentant une empreinte carbone réduite et la sensibilisation aux enjeux sociétaux et environnementaux dans ses initiatives à l'attention du personnel.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Laurent BLANCHART

Vice-Président

Marc Henri DENEVE

Administrateurs

Vincent DEBRUYNE

Deborah DEPAUW

Ludivine GAUTHIER

Laura IKER

Laurent JOSSART

Françoise LEJEUNE

Nicole MARECHAL

Michael VAN DEN KERKHOVE

Nastaja WARTEL

Commissaires du Gouvernement wallon

Rudy VALTIN (jusqu'au 29 février 2024)

Thomas DECHAIENEUX (à partir du 1^{er} mars 2024)

Nathalie CZERNIATYNSKI (jusqu'août 2024)

Vincent MOYSE (depuis septembre 2024)

LE COMITÉ DE DIRECTION

Président

Nicolas THISQUEN

Directeurs généraux

Alain BELOT

Thibaut DE VILLENFAGNE

Commissaires du Gouvernement wallon

Rudy VALTIN (jusqu'au 29 février 2024)

Thomas DECHAIENEUX (à partir du 1^{er} mars 2024)

Nathalie CZERNIATYNSKI (jusqu'août 2024)

Vincent MOYSE (depuis septembre 2024)

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Présidente

Ludivine GAUTHIER

Administrateurs

Nastasja WARTEL

Michaël VAN DEN KERKHOVE

Vincent DEBRUYNE

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAIENEUX

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Président du CA

Laurent BLANCHART

Vice-Président

Marc DENEVE

Administratrice

Nicole MARECHAL

CEO Liege Airport

Laurent JOSSART

CEO BSCA

Philippe VERDONCK

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAIENEUX

Président du Comité de direction

Nicolas THISQUEN

Directeurs généraux

Alain BELOT

Thibaut de VILLENFAGNE

LE COMITÉ D'AUDIT

Président

Marc DENEVE

Membres

Françoise LEJEUNE

Michaël VAN DEN KERKHOVE

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAIENEUX

Invités

Nicolas THISQUEN

Alain BELOT

Thibaut de VILLENFAGNE

Inspection des finances

Benoît DEBIEVE

WFE

Bernard ADAM

Le Réviseur

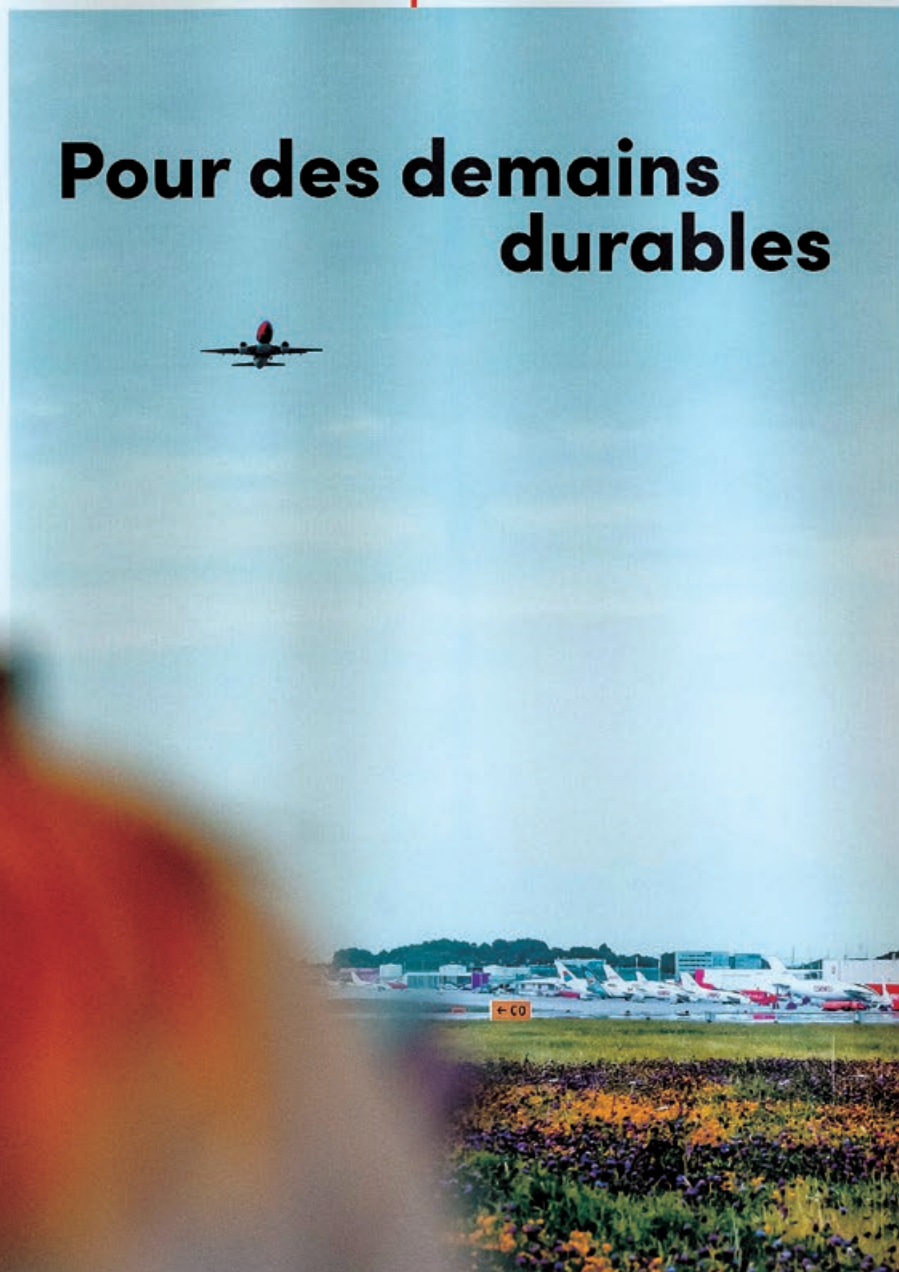
Céline Arnaud

Secrétaire

Jean-François SERVOTTE



Pour des demains durables



CONCLUSION

La SOWAER n'a de cesse de poursuivre son action visant à l'amélioration continue de l'exécution des missions qui lui sont confiées dans une perspective de développement durable.

Fidèle à nos engagements, l'ensemble de nos équipes s'est mobilisé durant toute l'année 2024 pour renforcer l'efficacité opérationnelle, tout en intégrant de nouvelles ambitions environnementales. Les missions telle que la mise en œuvre d'un monitoring de la qualité de l'air a été amplifiée, et un focus particulier a été mis sur la stratégie de valorisation énergétique du patrimoine de la SOWAER avec une augmentation du nombre de logements ayant bénéficié de travaux d'amélioration énergétique, portant le nombre total de dossiers traités à 51 au terme de l'exercice.

Nos autres missions ont été poursuivies avec :

- ▶ un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement ;
- ▶ une coordination efficace avec divers organismes et entreprises impliqués dans le processus;
- ▶ l'affirmation au plan régional, mais aussi international, de la Wallonie et de la SOWAER, comme gestionnaires de référence d'une politique de développement durable en matière aéroportuaire ;
- ▶ l'apport de biens immobiliers en faveur du développement ambitieux et raisonné des zones d'activités économiques situées à proximité des aéroports.

Grâce à l'expertise de ses équipes et à l'exigence constante qui guide son action, la SOWAER a confirmé en 2024 sa volonté de bâtir une politique aéroportuaire durable, innovante et profondément ancrée dans les réalités de demain.

Pour assurer l'efficacité de son action, la SOWAER entretient une concertation régulière avec de nombreux acteurs et organismes concernés :

- ▶ le Service Public de Wallonie (SPW) ;
- ▶ l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaire en Région wallonne ;
- ▶ SKEYES ;
- ▶ les sociétés gestionnaires des aéroports et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi ;
- ▶ les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ou des séances d'information ;
- ▶ d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences ;
- ▶ l'ARC (Airport Regional Council), association représentant plus de 30 aéroports internationaux en Europe ;
- ▶ l'ACI (Airports Council International) ;
- ▶ l'UAF & FA (Union des aéroports français et francophones associés) ;
- ▶ le réseau PALME (association internationale de promotion des parcs d'activités économiques).

© sowaer 2025

SOWAER S.A.

Siège social

Namur Office Park
Avenue des Dessus-de-Lives 8
5101 NAMUR (Loyers)

T. 081 32 89 50

M. info@sowaer.be

Siège de Liège

Sowaer environnement Liège

Aéroport de Liège
Bâtiment n°50 – 2^e étage
4460 GRACE-HOLLOGNE

T. 04 225 83 20

M. infoliege@sowaer.be

Siège de Charleroi

Sowaer environnement Charleroi

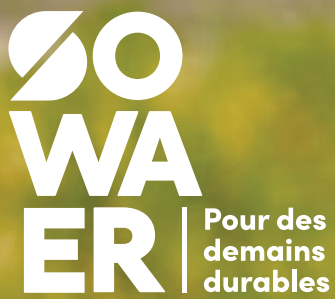
Aéropôle – Bâtiment Eole
Rue des Frères Wright 29
6041 GOSSELIES

T. 071 34 99 82

M. infocharleroi@sowaer.be

Mise en page Pixelprod - www.pixelprod.be

Impression Imprimerie Smets



www.sowaer.be



Disponible sur
Google Play



Disponible sur
App Store